

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025

Présents : M. ZOLFO, Maire, Mmes WAGNER, SALARI Adjointes, Mmes LE FEVRE, RODRIGUES, SCHOEPP, MM. ARQUIN, BASTOS, JOURDOIS, SANTINI

Excusés : Mmes GONCALVES (Proc. RODRIGUES) MORGENTHALER, MM. PIERRE, DROPSY, GOURDIN (Proc. WAGNER)

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 10 Avril 2025 est approuvé sans remarques.

DECISIONS MUNICIPALES

Le Maire de la Commune de SAULNES, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020, lui attribuant délégation de certains pouvoirs, en vertu de la loi N° 1297 du 21 Décembre 1970, article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celles de la passation des contrats d'assurances et renouvellement des adhésions.

Considérant la proposition de conventionnement du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG54), dans le cadre de ses missions facultatives, à la Commune de SAULNES,

Considérant l'intérêt de conventionner avec le CDG54 afin de pouvoir bénéficier le cas échéant de la mise à disposition d'agents en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne pourrait être immédiatement pourvu,

Considérant les conditions de facturation par le CDG54 à la Commune de SAULNES uniquement en cas de recours aux services proposés à la demande de la Commune et suite à la transmission d'un devis validé, **A DECIDE** de passer avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, une convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de la Mission Intérim.

Cette convention a pris effet à la date de sa signature le 29/04/2025 et prendra fin au 31/12/2026.

SUBVENTION CCAS - 2ème ACOMPTE 2025

Après avoir pris connaissance des activités du Centre Communal d'Action Sociale 2025, de l'état de son compte financier, afin de lui permettre de couvrir ses dépenses de l'Exercice 2025, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget Principal de la Commune, LE CONSEIL, après en avoir délibéré, DECIDE :

d'accorder la subvention suivante au titre de l'Exercice 2025

ASSOCIATIONS LOCALES

Centre Communal d'Action Sociale de Saulnes (CCAS)

2^{ème} acompte

30 000

BONS FOURNITURES SCOLAIRES ELEVES ECOLES EXTERIEURES ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ses efforts en faveur de l'Enseignement et de l'Education, ainsi que l'aide apportée aux familles, dont les enfants fréquentent des Etablissements Scolaires situés en dehors du territoire de la Commune de SAULNES, LE CONSEIL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de maintenir l'attribution et de fixer, comme suit, la valeur des bons d'achat de fournitures scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 :

*** 65 Euros** pour les élèves des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

*** 80 Euros** pour les élèves des classes de Seconde, Première, Terminale, LP, IUT, Facultés et Universités.

Ces bons seront attribués à tous les élèves ou étudiants fréquentant les Etablissements Scolaires ou Universitaires extérieurs à la localité, sans limite d'âge, à partir de l'entrée en classe de 6^{ème}.

CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER DEPLOIEMENT RESEAU EVICOM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du 05 Janvier 1990, la Commune de Saulnes a approuvé les Statuts de Création d'un Syndicat Intercommunal EVICOM 2000 installateur et gestionnaire d'un réseau de vidéocommunication.

Aujourd'hui, pour faire face aux nécessaires évolutions des équipements et afin de répondre à ses obligations de service public, il doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la Fibre Optique THD et sollicite à cet effet un droit d'occupation sur les domaines publics routiers et non routiers.

EVICOM sollicite l'autorisation d'occuper temporairement à titre gracieux la parcelle n°79-feuille 000 AH 01 d'une superficie de 3 035,27 m² en tant que site de stockage des matériaux utilisés dans le cadre de son chantier de déploiement du réseau très haut débit pour une durée estimée du chantier d'environ 24 mois, avec un démarrage prévu dès délibération du Conseil Municipal soit une occupation du terrain jusqu'à fin mai 2027, sous réserve de l'avancement des travaux et d'éventuels aléas de chantier.

Considérant la nécessité pour la Commune de SAULNES de contribuer au développement du réseau très haut débit,

Considérant l'obligation pour l'exploitant du stockage de ses matériaux pendant toute la durée du chantier dans le respect des diverses réglementations en vigueur,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Occupation du Domaine Public Non Routier au profit d'EVICOM, pour le stockage des matériaux nécessaires aux travaux et ce pendant toute la durée du chantier estimée à 24 mois et définissant les obligations respectives de la Commune et d'EVICOM.

OUVERTURE DE CREDITS COMMUNE - BUDGET 2025

Après exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL après en avoir délibéré, DECIDE de voter, dans le cadre du Budget Principal de la Commune, Exercice 2025, la Décision Modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article 7391112 (Dégrèvement Taxe

Habitation Logements vacants)

+ 5 000

RECETTES

Article 70878

(Remboursement frais par des tiers)

+ 2 900

Article 7584

(Recouvrement créances ANV)

+ 2 100

DEMANDE FONDS DE CONCOURS AGGLOMERATION GRAND LONGWY REMPLACEMENT FENETRES ECOLE ET GYMNASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par vote du 10 Avril 2025, la Commune a voté le Budget Primitif 2025 inscrivant en section d'investissement les crédits nécessaires au remplacement des fenêtres de l'école primaire et du gymnase.

Au regard de l'aspect financier des travaux envisagés et afin de limiter le recours à l'emprunt, Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de trouver des financements pour garantir la réalisation du projet dans la limite des moyens budgétaires de la Commune.

Compte-tenu de l'opportunité de pouvoir faire émarger ce projet au Fonds de Concours de L'Agglomération du Grand Longwy, LE CONSEIL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel du projet de Remplacement des fenêtres de l'Ecole Primaire et du Gymnase Municipaux pour un montant de dépenses estimé à 55 648,34 € H.T.
- de solliciter une subvention auprès de l'Agglomération du Grand Longwy, au titre du Fonds de Concours

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE FONDS SOLIDARITE COMMUNE REMPLACEMENT FENETRES ECOLE ET GYMNASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par vote du 10 Avril 2025, la Commune a voté le Budget Primitif 2025 inscrivant en section d'investissement les crédits nécessaires au remplacement des fenêtres de l'école primaire et du gymnase.

Au regard de l'aspect financier des travaux envisagés, Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de trouver des financements pour garantir la réalisation du projet dans la limite des moyens budgétaires de la Commune.

Compte-tenu de l'opportunité de pouvoir faire émarger ce projet au Fonds de Solidarité Communes du Département de Meurthe-et-Moselle, LE CONSEIL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel du projet de Remplacement des fenêtres de l'Ecole Primaire et du Gymnase Municipaux pour un montant de dépenses estimé à 55 648,34 € H.T.

- de solliciter une subvention Fonds Solidarité Communes auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre du Contrat Territoires Solidaires.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXERCICE 2025

Après avoir pris connaissance des activités des diverses Associations, subventionnées habituellement, de leur programme 2025, de leurs comptes financiers, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget de la Commune, LE CONSEIL, après en avoir délibéré, DECIDE à 8 voix POUR (6 Présents + 2 Procurations) et 4 ABSTENTIONS :

- d'accorder les subventions suivantes au titre de l'Exercice 2025

ASSOCIATIONS LOCALES

Avenir Sportif Saulnes Longlaville	20 420
Amicale des Retraités et Personnes Agées (ARPA)	3 095
Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)	385
Amicale des Donneurs de Sang	100
Harmonie Municipale-Avenir Musical (Fonctionnement)	4 410
Ecole Municipale de Musique	5 470
Photo Club	1 170
Karaté Club de Saulnes	578
MJC MPT Saulnes	1200
Club « Dansons à Saulnes »	820
Club Badminton (intégrant SCOLABAD et poste Coach Sportif)	7400
Association La Communale	270
Nippon Kempo Saulnes	240
L'OST du Pays Haut	240
Association Tanngrisnir	550
Judo Club Saulnes	1500
L'Abeille Saulnoise	500
Les P'tits Crayons Saulnois	300
Santé Pays-Haut	300
Art et Production	240
Saulnasso	500

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Foyer Socio Educatif Collège L. Béra (Trois Frontières) – Longlaville	220
Association Sportive Collège L. Béra (Trois Frontières) – Longlaville	110
Radio Aria Longwy	1000
La barque silencieuse	100
Association France Palestine Solidarité	300

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 19H50**